



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

JEUDI 30 JUIN 2022, À 8:00 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU
1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE
QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Martin Dulac	Président et Délégué de la Municipalité de McMasterville
Madame Maud Allaire	Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Délégué de la Municipalité de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean- Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu- de-Beloil
Monsieur Martin Dampousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de Police
Madame Nathalie Guérin	Secrétaire-Trésorière

Étaient absente :

Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloil
--------------------	--------------------------------

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation du quorum;
3. Ressources humaines – Résolutions;
4. Administration et finances – Résolutions;
5. Clôture de la séance.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 8:01 heures.

CA-22-2430

POINT 2 **CONSTATATION DU QUORUM**

Le Président constate le quorum.

CA-22-2431

POINT 3 **RÉSOLUTION.** **Convention collective avec la Fraternité**

ATTENDU que le comité patronal en est venu à une entente de principe sur le projet de convention collective à intervenir avec la Fraternité des policiers et policières de Richelieu Saint-Laurent le 10 juin 2022;

ATTENDU l'accord formulé lors d'une rencontre de travail le 15 juin par les membres du Comité Exécutif sur le contenu de l'entente de principe intervenue avec la Fraternité des policiers et policières de Richelieu Saint-Laurent;

ATTENDU la présentation réalisée, dans le cadre d'une rencontre de travail du Conseil d'Administration du 22 juin 2022, portant sur l'entente de principe du projet de convention collective avec Fraternité des policiers et policières de Richelieu Saint-Laurent;

ATTENDU que les membres de la Fraternité des policiers et policières de Richelieu Saint-Laurent ont accepté cette entente de principe de projet de convention collective lors d'une assemblée générale tenue les 27 juin et 28 juin 2022;

ATTENDU l'entente de principe du projet de convention collective entre la Fraternité des policiers et policières de Richelieu Saint-Laurent et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent qui a été présentée aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

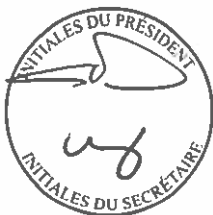
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les termes de l'entente de principe de la convention collective devant lier la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et la Fraternité des policiers et policières de Richelieu Saint-Laurent pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2027;

D'AUTORISER le Président et le Directeur de Police de la Régie à signer la convention collective entre la Fraternité des policiers et policières de Richelieu Saint-Laurent et la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent;

Monsieur Sylvain Casavant délégué de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu et Monsieur Claude Gauthier délégué de la Ville de Richelieu émettent leur dissidence à l'acceptation de l'entente de principe de la convention collective devant lier la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et la Fraternité des policiers et policières de Richelieu Saint-Laurent;



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE le vote est demandé par Monsieur Claude Gauthier délégué de la Ville de Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Williams

ET RÉSOLU :

QU'UN vote soit tenu parmi l'ensemble des délégués présents à la séance spéciale du conseil;

Monsieur Dulac invite les délégués à procéder au vote à main levée et, en compagnie de Nathalie Guérin, Secrétaire-trésorière, indique le résultat;

Le résultat est le suivant :

ONT VOTÉ EN FAVEUR :

Maud Allaire
Daniel Plouffe
Patrick Marquès
Alexandra Labbé
Marc-André Guertin
Mélanie Villeneuve
Stéphane Williams
Yves Lessard
Marilyn Nadeau
Mario Lemay
Normand Teasdale
Martin Damphousse
Alexandre Bélisle

ONT VOTÉ CONTRE :

Claude Gauthier
Sylvain Casavant

Monsieur le Président Martin Dulac ne vote pas.

En faveur : 13

Contres : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

CA-22-2432

POINT 4

RÉSOLUTION

Convention collective avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002

ATTENDU que le comité patronal en est venu à une entente de principe sur le projet de convention collective à intervenir avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002 le 14 juin 2022.

ATTENDU l'accord formulé lors d'une rencontre de travail le 15 juin par les membres du Comité Exécutif sur le contenu de l'entente de principe intervenue avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002;

ATTENDU la présentation réalisée, dans le cadre d'une rencontre de travail du Conseil d'Administration du 22 juin 2022, portant sur l'entente de principe du projet de convention collective avec le Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002;

ATTENDU que les membres du Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002 ont accepté cette entente de principe de projet de convention collective lors d'une assemblée générale tenue le 28 juin 2022;



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU l'entente de principe du projet de convention collective entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique – Section locale 5002 et la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent qui a été présentée aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les termes de l'entente de principe de la convention collective devant lier la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (Section locale 5002) pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026;

D'AUTORISER le Président et la Secrétaire-Trésorière ou, en son absence, la Directrice des ressources humaines, à signer la convention collective entre le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (Section locale 5002) et la Régie intermunicipale de police Richelieu Saint-Laurent;

Monsieur Sylvain Casavant délégué de la municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu et Monsieur Claude Gauthier délégué de la Ville de Richelieu émettent leur dissidence à l'acceptation de l'entente de principe de la convention collective devant lier la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (Section locale 5002);

ATTENDU QUE le vote est demandé par Monsieur Claude Gauthier délégué de la Ville de Richelieu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Maude Allaire

ET RÉSOLU :

QU'UN vote soit tenu parmi l'ensemble des délégués présents à la séance spéciale du conseil;

Monsieur Dulac invite les délégués à procéder au vote à main levée et, en compagnie de Nathalie Guérin, Secrétaire-trésorière, indique le résultat;

Le résultat est le suivant

ONT VOTÉ EN FAVEUR :

Maud Allaire
Daniel Plouffe
Patrick Marquès
Alexandra Labbé
Marc-André Guertin
Mélanie Villeneuve
Stéphane Williams
Yves Lessard
Marilyn Nadeau
Mario Lemay
Normand Teasdale
Martin Dampousse
Alexandre Bélisle

ONT VOTÉ CONTRE :

Claude Gauthier
Sylvain Casavant

Monsieur le Président Martin Dulac ne vote pas.



No de résolution
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

En faveur : 13

Contres : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

CA-22-2433

POINT 5
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


NATHALIE GUÉRIN

Secrétaire-Trésorière



MARTIN DULAC
Président